

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Route barrée rue de la Vallée

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande en date du 18 mars 2025 par laquelle Monsieur Cédric CANTITEAU, pour le compte de l'entreprise AQUABULLES 85, 3 rue des Eglantiers 85600 MONTAIGU-VENDEE, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public d'un camion de béton pour effectuer des travaux de rehaussement d'un fond de piscine au n°8 rue de la Vallée, à Le Pallet (44330),

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise AUQUABULLES 85 est autorisée à occuper le domaine public le **Mercredi 26 mars 2025, de 09h00 à 14h30**, d'un camion de béton afin d'effectuer des travaux de rehaussement d'un fond de piscine au n°8 rue de la Vallée, à Le Pallet 44330.

A cette occasion, la circulation automobile sera interdite le Mercredi 26 mars, de 9h00 à 11h30
L'accès aux piétons et le stationnement seront interdits au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge du bénéficiaire de l'autorisation et sous son entière responsabilité.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

24 MARS 2025

Au Pallet, le 20 mars 2025

Po/Le Maire,

L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie,



Xavier RINEAU